

CESSION D ACTION DE SASU

Entre les soussignés :

MR HERFOUF SAID né le 26/10/1977 à Nîmes de nationalité Française demeurant
1218 Route de Courbessac 30000 NîMES

D'une part,

Et

MME DJILLAL NACIRA née le 01/01/1976 au Maroc de Nationalité Marocaine
demeurant 328 Rue André Marques 30000 NîMES

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

Par les présentes, *MR HERFOUF SAID* cède, délègue et transporte en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à *MME DJILLAL NACIRA* qui accepte, les 100 actions de 5.00 euros chacune numérotées de 001 à 100 inclus, lui appartenant dans la société SASU A.S MULTI SERVICES au capital de 500.00 euros divisé en 100 actions de 5.00 euros chacune, dont le siège est fixé à 1218 Route de Courbessac 30000 NîMES et dont l'activité est l'exploitation une entreprise de Nettoyage et aménagement des espaces verts.

Ladite société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro B 903 256 683 est constituée pour une durée de 99 années entières et consécutives à compter du 15/09/2021, ce aux termes d'un acte sous seing privé du 15/09/2021

MME DJILLAL NACIRA aura la propriété des actions présentement cédées à compter du 31/12/2022 et il en aura la jouissance à compter, rétroactivement, du premier jour de l'exercice social actuellement en cours.

Il sera donc aux droits du cédant et aura et exercera à compter dudit jour, tous droits, actions et obligations attachées aux parts cédées.

Etant toutefois rappelé que ladite cession ne sera opposable :

- à la société, qu'après accomplissement des formalités de signification dans les conditions de l'article 1690 du Code Civil ;

- et aux tiers, qu'après accomplissement de cette formalité et en outre, qu'après publicité au registre du commerce et des sociétés, dans les termes de l'article L.221-14 du Code de commerce et de l'article 14 du décret du 23 mars 1967.

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de 5.00 Euros par action cédée, soit moyennant le prix total de 500.00 euros.

HS

DN

Aucun titre représentatif des actions cédées n'a été délivré. Conformément aux clauses statutaires, leur propriété résulte uniquement desdits statuts, des actes modificatifs ultérieurs et des cessions d'actions régulièrement consenties.

MME DJILLAL NACIRA déclare connaître parfaitement la situation juridique actuelle de la société SASU A.S MULTI SERVICES et être en possession de tous les éléments et documents établissant ou permettant d'établir l'actif et le passif actuels, de sorte qu'à cet égard, la présente cession est réalisée par MR HERFOUF SAID en toute connaissance de cause, ce que MME DJILLAL NACIRA reconnaît expressément.

Agrément préalable : la présente cession est soumise à agrément préalable. A cet égard, le cédant déclare qu'elle a été préalablement agréée par la collectivité des associées, aux termes d'un procès-verbal de délibération en date du 31/12/2022 dont copie certifiée conforme demeurera annexée aux présentes.

La présente cession sera signifiée à la société, à la requête et à la diligence du cessionnaire, ou acceptée par elle dans un acte authentique.

Elle sera, en outre, publiée au registre du commerce et des sociétés de NIMES conformément à la loi.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Pour les besoins de l'enregistrement, il est ici précisé :

- que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code général des impôts,
- et que la société dont les parts sont présentement cédées est soumise à l'impôt sur les sociétés.

En conséquence, les droits de cession des actions sont dus au prix de 25.00 €, exigibles lors de l'enregistrement de la présente cession devant intervenir dans le mois des présentes.

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Nîmes, le 31/12/2022
En 5 exemplaires.

MR HERFOUF SAID



MME DJILLAL NACIRA



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT
NIMES 1
Le 04/09/2023 Dossier 2023 00091657, référence 3004P01 2023 A 02860
Enregistrement : 25 € Penalités : 3 €
Total liquidé : Vingt-huit Euros
Montant reçu : Vingt-huit Euros

Vincent MINEAU
Agent
des Finances Publiques